
Procès-verbal de la cinquante-quatrième assemblée, assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 28 juin 2022 au Sportplex, salle polyvalente #2 à 13h30

PRÉSENCES :

↵	Alain Dubuc,	Beauharnois, administrateur siège n° 1
↵	Francis Laberge	Beauharnois, administrateur siège n° 2
↵	Eric Allard	Châteauguay, administrateur, siège n° 1
↵	Éric Corbeil	Châteauguay, administrateur, siège n° 2
↵	Éthier, Joëlle	Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
↵	Guindon, Emie	Directrice générale adjointe de la Régie

AUTRES PRÉSENCES :

	Robidoux, Vanessa	Direction des finances, ville de Beauharnois
	Loïc Lessard Paquette	Direction loisirs et événements, ville de Beauharnois
	Diane Trahan	Directrice de la Vie citoyenne, ville de Châteauguay
	Audrey Jacques	Cheffe division Communications, Ville Châteauguay
	Dominic Gauthier	Direction des finances, Ville de Châteauguay
	Gabriel Boulay	Contremaître Régie
	Thérèse Gaumont	Adjointe administrative, Régie

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-400

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec 2 modifications retrait du point de la lettre réponse et celui de la conférence de presse :

- Adoption du 53^e procès-verbal;
- Analyse et réflexion pour le projet de construction du Complexe aquatique intérieur ;
- Facturation quotes-parts supplémentaires pour coûts reliés au projet CAI ;
- Contrat de travail du Chargé de projet ;
- Lettre réponse aux entrepreneurs et professionnels ;
- Communiqué et conférence de presse ;
- Prochaine assemblée

- Varia;
- Période de questions;

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, 53^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE

2022-401

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinquante-troisième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le jeudi 16 juin 2022, tel que déposé.

ADOPTÉ.

4. ANALYSE ET RÉFLEXION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR (CAI)

Attendu que le projet de construction du complexe aquatique intérieur était initialement l'un des premiers projets de la Régie en 2017 ;

2022-402

Attendu que les délais enregistrés de 2017 à aujourd'hui, ont permis d'approfondir l'étude des besoins, l'estimation détaillée des coûts, la création des plans et devis, une consultation citoyenne ainsi que la réception de nombreuses lettres d'appui ;

Attendu qu'il y a un besoin criant, dans la région, d'une infrastructure aquatique, (information validée par la firme externe LBB Sport)

Attendu que l'état du POLYDIUM est critique, (information validée par la firme externe Poirier, Fontaine architectes) dans le cadre d'une étude de vétusté déposé le 15 mai 2018 ;

Attendu que la Régie a déposé un dossier sérieux aux 2 paliers gouvernementaux permettant d'obtenir une subvention du programme PAFIR au montant de 14 123 349,00 \$;

Attendu que le monde de la construction fait face à de nombreuses instabilités, de rareté des matériaux et le manque de main-d'œuvre, la Régie pouvait s'attendre à une hausse des coûts dans le cadre du processus d'appel d'offres ;

Attendu que la Régie a lancé un premier appel d'offres (SLBC 2021-002) en novembre 2021 sans obtenir une seule soumission ;

Attendu qu'un 2^e appel d'offres (SLBC 2022-001) a été déposé en février 2022 ;

Attendu qu'à la suite de ce 2^e appel d'offres la Régie a procédé à l'ouverture de 3 soumissions le 14 juin dernier ;

Attendu que 3 soumissions ont été enregistrées par les firmes suivantes : Tisseur Inc. au montant de 47 319 000,00 \$, Sidcan Inc. 47 368 4000,00 \$, et le Groupe Décarel Inc. 49 528 158,30 \$;

Attendu que les soumissions reçues, dans le cadre du projet de construction du CAI dépassent largement l'estimation initiale ;

4.1 Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Éric Corbeil et résolu à l'unanimité que la forme actuelle (SLBC 2022-001) du projet de construction du complexe aquatique intérieur, soit analysée et révisée.

4.2 Il est proposé par Francis Laberge, appuyé de Éric Corbeil et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration entame des démarches politiques rapidement auprès du PAFIR et des 2 paliers gouvernementaux, afin d'éviter de perdre la subvention déjà acquise.

4.3 Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Éric Corbeil et résolu à l'unanimité que la directrice générale transmette une réponse négative aux entrepreneurs et professionnels quant au projet de construction du complexe aquatique intérieur lié à l'appel d'offre (SLBC 2022-001).

ADOPTÉ

2022-403

5. FACTURATION QUOTES-PARTS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉES AU PROJET COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR (CAI)

Attendu que, les administrateurs de la Régie Beau-Château, veulent éviter d'activer immédiatement le règlement d'emprunt 2021-001, lié au projet de la construction du Complexe aquatique intérieur ;

Attendu que pour éponger les coûts engendrés par la Régie dans le processus, du projet de complexe aquatique intérieur, les villes participantes, Beauharnois (21,42%) et Châteauguay (78,58%), devront verser une quote-part pour combler ce déficit selon le décret n° 1516-2021 ;

Il est proposé par Francis Laberge, appuyé de Éric Corbeil et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale d'adresser une nouvelle facturation de 65 270,29 \$ à la ville de Beauharnois et de 239 446,28 \$ à la ville de Châteauguay pour la somme totale de 304 716,57\$.

ADOPTÉ

6. RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU CHARGÉ DE PROJET

Attendu que l'EMPLOYEUR met fin au contrat de l'EMPLOYÉ pour raisons administratives.

2022-404

Attendu que ce contrat est directement lié à la réalisation du projet de construction du complexe aquatique intérieur de la Régie (appel de candidature A/C-2021-10-04)

Attendu que la Régie a annoncé que le projet est présentement en cours d'analyse et de révision pour le complexe aquatique intérieur ;

Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé de Francis Laberge et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale de conclure une entente de fin de contrat avec le chargé de projet.

ADOPTÉ

7. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 18 août 2022, à 13h30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay

8. VARIA

Conclusion : après analyse, il y aura une conférence de presse à l'automne pour l'issue de la réflexion préparé en collaboration avec les municipalité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

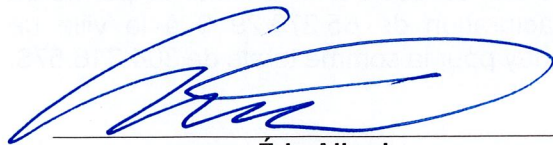
Question d'un citoyen : Quel est le coût initial du projet?

Réponse : 22M issu du PFT initial de 2017

10. LEVÉE DE LA RENCONTRE

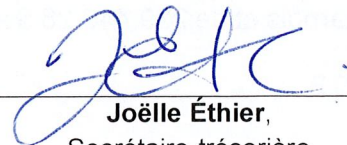
Il est proposé par Alain Dubuc, appuyé par Francis Laberge et résolu unanimement de clore la séance;

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 13h37



Éric Allard

Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,

Secrétaire-trésorière